

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : ARRÊTÉ DE NON-RÉOUVERTURE DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRE

Nous, Marie-France BEAUDOUIN Maire de la Commune de Motteville,

Considérant la préconisation de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires après la période de confinement en raison de l'épidémie de covid-19 ;

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire ;

Considérant le protocole sanitaire, synthèse présentant les gestes barrières à appliquer en permanence ;

Considérant les mesures strictes de distanciation et sanitaire à respecter durant l'accueil des élèves sur le temps scolaire ;

DÉCIDONS

Article 1 : Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé de ne pas ouvrir l'école de Motteville, à partir du 11 mai 2020 car le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires ne pouvait pas être assuré au sein de notre groupement scolaire.

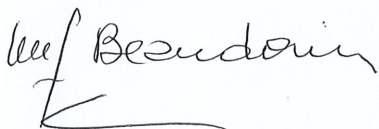
Article 2 : L'organisation mise en place dans les écoles ne permet pas de décliner le principe de distanciation physique, qui éviterait les contacts directs, les contaminations respiratoire et/ou par gouttelettes dans les contextes et dans tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Article 3 : Une continuité pédagogique à distance sera donc maintenue afin de garantir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Article 4 : Les parents d'élèves, ne pourront donc pas mettre leurs enfants à l'école et sont invités à les garder au sein de leurs foyers.

Fais à Motteville, le 09 mai 2020

Le Maire,



Marie-France BEAUDOUIN

